

Session de février 2015 (2)

Membres en exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

L'an deux mil quinze,
Le dix-sept février à 19 heures 30,
Le Conseil municipal de la commune de Saulzais-le-Potier
(Cher), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à
la Mairie, sous la présidence de Monsieur CARDONEL
Gérard, Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal: 13 février 2015.

Présents: MM.CARDONEL, DUBOIS, ACCOLAS,
DAUMIN, (représenté par DELAHAYES), DELAGE,
DELAHAYES, DOLLET, ESMOINGT, RIVIERE,
SZABO, Mmes AUDOUSSET, CHIROL, FENECK,
GAMBADE, VAUR.

Absent : Néant.

Monsieur Patrice RIVIERE a été élu secrétaire de séance.

Délibération n°2015-02-15 : Remplacement de la masse du tintement de l'église.

Le Maire informe le conseil municipal que suite au passage de l'entreprise BODET, dans le cadre de son contrat de maintenance, il a été constaté que la masse du tintement était cassée.

Pour en effectuer le remplacement, l'entreprise BODET a établi un devis pour un montant de 194,00 € HT soit 232,80 € TTC.

Conseil Municipal, décide à l'unanimité de procéder au remplacement préconisé conformément au devis présenté.

Délibération n°2015-02-16: Mise en place d'un CAE-CUI

Le maire indique au conseil municipal que le recrutement d'un agent contractuel ayant des compétences de conducteur d'engins serait utile pour assurer l'entretien de la voirie et des espaces verts notamment.

Il précise qu'il a trouvé un candidat éligible au CAE-CUI répondant à ces caractéristiques.

Le conseil municipal par 13 voix pour et une voix contre, décide de régulariser un CUI-CAE au profit de Monsieur Benoît COUBRET pour assurer les fonctions suivantes : agent d'entretien à compter du 2 mars 2015 jusqu'au 1^{er} mars 2016, pour un temps de travail annualisé de 20 h hebdomadaire, moyennant un salaire égal au SMIC.

Il confie au Maire tous pouvoirs pour agir dans ce sens ainsi que pour signer tous les actes liés à cette embauche.

M Gérard CARDONEL, maire, n'a pas pris part au vote.

Délibération n°2015-02-17 : Loyer du fonds de commerce de Boulangerie.

Le Maire rappelle au conseil municipal que lors de sa séance du 20 octobre 2014 il avait été décidé, à l'unanimité, de fixer le loyer de la boulangerie (partie correspondant au fonds de commerce) à la somme 200 euros mensuels, pendant la durée des travaux.

Une cession du fonds de commerce étant intervenue entre temps au profit de la SARL LE PAIN DORE, il demande à ce que ce loyer soit maintenu à son profit, au plus tard jusqu'à la fin des travaux, dans l'attente de la régularisation d'un nouveau bail sur le fonds de commerce.

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de maintenir le loyer de la boulangerie à la somme 200 euros mensuels, pendant la durée des travaux.

Questions diverses 02-3: Permanences pour les élections départementales.

Permanences du 22 mars

8h/10h30 : Cardonel, Rivière, Delahayes.
10h30/13h: Audousset, Feneck, Chirol.

13h/15h30: Accolas, Daumin, Dollet.
15h30/18h: Dubois, Delage, Esmoingt.

Dépouillement: Cardonel, Dubois, Accolas,
Esmoingt, Delage, Szabo.

Permanences du 29 mars

8h/10h30 : Cardonel, Vaur, Delahayes.
10h30/13h: Audousset, Gambade, Szabo.

13h/15h30: Dubois, Daumin, Rivière.
15h30/18h: Audousset, Delage, Feneck.

Dépouillement: Cardonel, Dubois,
Audousset, Delage, Feneck.

Signatures :

Gérard CARDONEL,

David DUBOIS,

Didier ACCOLAS,

Pierrette AUDOUSSET,

Nadine CHIROL,

**Olivier DAUMIN,
(représenté par DELAHAYES)**

Bruno DELAGE,

Jean-Marc DELAHAYES, Jean-Jacques DOLLET

Guy ESMOINGT,

Françoise FENECK, Karine GAMBADE,

Patrice RIVIERE,

Bernard SZABO, Nadine VAUR.
